

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et de droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Mars 1873.

Chronique générale.

La commission de décentralisation a re-
poussé par 11 voix contre 4 un système pro-
posé par MM. le marquis de Talhouët et
Target, et qui consistait à faire nommer di-
rectement les maires par le gouvernement.

Elle a également écarté une proposition
du marquis d'Andelarre, demandant que le
gouvernement soit obligé de choisir les mai-
res sur une liste de candidats présentés par
le conseil municipal.

Enfin, la commission a adopté un projet
intermédiaire, émanant de M. Amédée Le-
fèvre-Pontalis, mais modifié par M. Target,
et d'après lequel les maires devront être dé-
signés par le conseil municipal, avec l'ad-
jonction des plus imposés, dans toutes les
communes où cette adjonction est exigée
pour le vote des emprunts et des impôts ; la
nomination serait laissée au pouvoir exécutif
dans toutes les autres communes.

Pendant les vacances, M. Thiers fera pro-
bablement quelques excursions pour visiter
les établissements militaires existants ou
ceux à l'état de projet.

L'Agence Havas publie le double démenti
suivant :

Les bruits d'un projet de voyage de M.
Thiers à Tarbes et de l'institution au mois
de septembre d'une fête commémorative de
l'évacuation du territoire sont dénués de tout
fondement.

Pendant qu'à Paris on s'occupe de la
candidature de M. de Rémusat, dans les
couches radicales on prépare le succès de

celle de M. Ranc, désigné pour succéder à
M. Sauvage.

L'ex-membre de la Commune de Paris a
reçu, de nouveau, des radicaux du conseil
municipal de Paris, l'assurance d'un appui
à outrance. Les feuilles rouges commen-
ceront la campagne en sa faveur très-pro-
chainement, et une propagande active
s'opère pour lui dans les régions commu-
nales.

M. le général Jarras a adressé au *Journal
des Débats* la lettre suivante, dont il demande
la reproduction aux journaux qui ont publié
la conversation du maréchal Bazaine avec le
correspondant du *Times* :

« Paris, le 25 mars.

« J'ai lu dans le *Journal des Débats* du 24
mars la traduction d'une lettre adressée au
Times par son correspondant français, ren-
dant compte d'une conversation qu'il a eue
avec le maréchal Bazaine. Dans cette lettre
se trouve le passage suivant :

« D. On vous blâme aussi de n'avoir pas
brûlé les aigles. — R. Mais j'avais donné
un ordre pressant, dans ce but, au géné-
ral Soleille, ainsi qu'au général Jarras,
chef d'état-major. (Il est évident que la
lettre initiale de mon nom a été changée par
suite d'une erreur typographique.) « Ils ont
peut-être pensé qu'ils pouvaient attendre,
puis il a été trop tard.

« Cette réponse, attribuée à tort ou à rai-
son au maréchal Bazaine, signifie que si les
drapeaux n'ont pas été détruits avant la si-
gnature de la capitulation de l'armée de
Metz, cela tient au retard peut-être calculé
qu'ont mis les généraux Soleille et Jarras,
chef d'état-major, à faire exécuter un ordre
pressant qu'ils avaient reçu du maréchal.

« Je repousse de toutes mes forces, en ce
qui me concerne, cette imputation erronée.
Le maréchal Bazaine ne m'a jamais donné
aucun ordre tendant à faire brûler les dra-
peaux. Il me serait facile de le montrer en ré-
tablissant la vérité des faits. Je dois me bor-
ner à une simple protestation pour me con-
former scrupuleusement aux ordres du mi-

nistre de la guerre basés sur l'état actuel du
procès pendant.

« D'ailleurs, l'instruction mettra en pleine
lumière, je n'en doute pas, tous les faits qui
s'y rattachent, et j'ai la confiance que les dé-
bats ne feront que donner plus de force à ma
protestation.

« Je vous serai obligé, monsieur, de pu-
blier le plus tôt possible cette lettre, qui
n'est de ma part qu'une légitime défense.
On m'assure que d'autres journaux ont
aussi donné la lettre du correspondant du
Times. J'espère que leur loyauté les déter-
minera à reproduire également ma protesta-
tion.

« Agréez, etc.

« Le général de division,

« L. JARRAS. »

Les volontaires d'un an sont distingués
des autres soldats par une étoile de laine
jaune, brodée sur la manche de la tuni-
que.

La Monnaie a commencé la fabrication
de 20 millions de francs pour le gouverne-
ment hellénique. Elle fabriquera en même
temps des pièces de 5 fr. pour la France. La
fabrication de l'or ne sera reprise qu'après
la libération du territoire.

On annonce la mort de M^{me} la marquise
de Boissy, veuve du sénateur. M^{me} de Boissy,
fille du comte Jamba, avait épousé en pre-
mières noces le comte Guiccioli, et fut célè-
bre à cette époque par sa beauté et par les
vers qu'elle inspira à lord Byron.

APPEL A TOUS LES CONTRIBUABLES.

On lit dans *Paris-Journal* :

Tous les contribuables, s'ils en ont les
moyens, doivent acquitter par avance leurs
impôts de l'année entre les mains du percep-
teur.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NAUFRAGÉS

DE LA CYBÈLE

NOUVELLE.

IV. — TERRE-BÉNIE.

(Suite.)

Lorsque la délibération fut close, André
Kernel s'approcha d'Angélie.

— Je suis tenté, dit-il, de refuser ma
participation à cette entreprise.

— Et pourquoi vous y refuseriez-vous ?
demanda la jeune fille.

— Pour ne pas vous laisser sans appui.

— Ne suis-je pas sous la protection de
ces braves gens ? Allez sans crainte, ajouta
Angélie, voyant que l'artiste hésitait encore.
Votre devoir veut que vous accompagniez
vos amis ; votre gloire l'exige peut-être. Qui
sait si un jour l'histoire de ce naufrage ne

deviendra pas célèbre et si à votre nom ne
s'attachera pas le souvenir de quelque dé-
couverte utile pour l'humanité ? Soyez réel-
lement aujourd'hui ce que jusqu'à présent
vous avez été : un homme de cœur et d'ac-
tion, noblement ambitieux et sincèrement
dévoué.

— Si vous compreniez toutes mes pen-
sées !... reprit André.

— Pas de confidences entre nous, répon-
dit vivement Angélie ; tout ce que je sais de
vous est digne de mon estime, je n'ai besoin
de rien apprendre de plus.

— Mademoiselle, dit André, je partirai
demain.

Au moment de la séparation, André, qui
allait s'embarquer le dernier sur le canot
destiné à faire le tour de l'île, s'avança en-
core une fois vers Angélie et lui tendit la
main ; en même temps qu'il pressait res-
pectueusement cette main, son regard se
fixait sur un bracelet d'ambre que portait
l'institutrice. Celle-ci comprit le désir qu'il
n'osait exprimer.

— Un prêtre l'a béni, dit-elle, ma mère

me l'a donné ; je vous le confie, il vous por-
tera bonheur.

Elle détacha le bracelet et le tendit à
André sans le regarder.

L'artiste prit pieusement le bracelet, fit
quelques pas en avant, s'arrêta, puis, sur le
point de sauter dans l'embarcation, il se
retourna une dernière fois.

En ce moment Ludwig vint se jeter dans
les bras d'Angélie ; elle se pencha vers lui
comme pour l'embrasser, mais en réalité
pour cacher une larme.

V.

LES VOISINS DE L'AUTRE CÔTÉ.

La barque des chercheurs d'aventures
glissait doucement sur la vague poussée par
le vent. La curiosité, à laquelle s'ajoutait la
pensée d'accomplir une œuvre utile, animait
chacun d'eux.

Oubliés des souffrances passées, les ra-
meurs, tour à tour courbés et se redressant,
chantaient en maniant les avirons légers
pour leurs mains robustes.

Nous sommes heureux d'avoir émis cette
idée simple et pratique, à laquelle se rallie-
ment avec empressement beaucoup de nos
lecteurs.

Un grand nombre de nos confrères ont
adhéré à notre proposition et propagent no-
tre conseil patriotique.

RÉVISION DE LA CARTE DE FRANCE.

Depuis plusieurs semaines, les feuilles
militaires annonçaient la désignation de tel
ou tel officier d'état-major pour être employé
à la révision de la carte de France. Ces offi-
ciers, au nombre de vingt, tous du grade de
chef d'escadron ou de capitaine, sont en ce
moment réunis au Dépôt de la guerre, pour
y recevoir leurs instructions.

Leur départ est fixé au 4^{er} avril. Chacun
d'eux est chargé de vérifier une feuille repré-
sentant une surface de cent soixante lieues car-
rées. Ces vingt feuilles comprennent toute la
zone située à l'est de Châlons-sur-Marne et
au nord de Vesoul, c'est-à-dire tous les dé-
partements frontières, excepté, bien enten-
du, les quatre départements occupés par les
Allemands.

Pour montrer à ces départements qu'il
existe encore une armée française, tous les
officiers ont reçu l'ordre d'être constamment
en uniforme ; ils devront emmener des che-
vaux et seront accompagnés chacun d'une
ordonnance également montée.

Le travail presque excessif qui leur est
imposé nécessitant des déplacements quoti-
diens, ils recevront une indemnité de 10 fr.
par jour, que tout le monde trouvera certai-
nement bien modeste, puisqu'il s'agit de
l'entretien de deux personnes et de trois che-
vaux. Afin d'alléger les dépenses des offi-
ciers et d'habituer les municipalités à exer-
cer l'hospitalité légale due aux gens de guer-
re, hommes et chevaux seront logés par bil-
lets de logement et les fourrages seront déli-
vrés sur bons réguliers revêtus de la signa-
ture de l'officier. Le comte de Moltke ne pro-
cède pas autrement dans ses fameux voyages
d'état-major si exactement racontés par le

Le capitaine observait la côte. André ré-
vait aux dernières paroles d'Angélie. L'abbé
s'entretenait tantôt avec Pradère des proba-
bilités d'une rencontre avec quelque peu-
plade d'insulaires, tantôt avec l'artiste de la
beauté et de la richesse de la végétation.

La première journée de navigation n'a-
mena aucune découverte, elle n'eut d'autre
résultat que de permettre de supputer l'im-
mense fortune qu'on pourrait réaliser en
mettant la hache dans les forêts vierges dont
l'ombre se projetait au loin sur la mer.

On jugea prudent de dormir dans le ca-
not ; on ignorait si l'île ne renfermait pas
quelques carnassiers nocturnes dont la dent
était redoutable.

Au lever de l'aurore on prit terre.

Le déjeuner fut cueilli sur les arbres et sur
les arbustes ; des œufs d'oiseaux, le suc de
quelques cannes et le lait du palmier suffi-
rent aux explorateurs.

Après une heure de calme bienfaisant
sous les grands ombrages, ils reprirent la
mer avec courage et gaieté.

Le lendemain, l'aspect de la côte changea ;

colonel Stoffel et imités depuis par l'Autriche, la Russie et l'Italie.

Les officiers réviseurs seront munis de reproductions des minutes de la carte de France qui sont à 1/40,000, tandis que les cartes gravées sont réduites à l'échelle de 1/80,000. Les agents forestiers et voyers des zones à réviser ont déjà reçu, par l'intermédiaire des départements des finances et des travaux publics, un double de ces minutes, avec invitation d'avoir à y marquer à l'avance les changements survenus dans l'état des lieux de leurs circonscriptions respectives.

Le ministre de la guerre a fixé à trois mois la durée du travail sur le terrain, c'est-à-dire, avril, mai et juin. Juillet et août seront consacrés au travail de salle dans les bureaux du dépôt de la guerre. En septembre, tous les officiers auront rejoints les états majors auxquels ils étaient attachés antérieurement.

Les travaux de révision seront centralisés à Paris par un lieutenant-colonel, auquel chaque officier est tenu d'adresser à des époques déterminées le résultat de ses excursions.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Frontières des Pyrénées, 25 mars.

Publions quelques extraits des dépêches des généraux carlistes sur leurs derniers combats.

Sur le terrain de la publicité, comme sur celui de la vérité, les carlistes donnent l'exemple aux révolutionnaires.

En effet, malgré les réclamations de toute la presse madrilène, le ministre de la guerre n'a pas encore donné un seul rapport officiel sur les opérations militaires de l'armée régulière. Son silence a été absolu, aussi bien sous le régime éphémère du duc d'Aoste que sous le règne partageux de la République.

C'est que les partisans de la lumière.... en paroles feront toujours la nuit sur leurs actes, tandis que ceux qu'ils accusent d'obscurantisme ne craignent pas d'exposer leurs actes au grand jour.

Commençons par le rapport du général Dorregaray :

« Armée royale de la Navarre et des provinces basques.

» Parti de Santesteban le 13, je me dirigeais vers Lesaca ; mais, suivi de trop près par 2,000 républicains, je dus prendre de fortes positions autour de la ville.

» Devant mon attitude, l'ennemi se retira vers Avanz pour y attendre deux colonnes de renfort.

» J'en profitai pour charger Rada, avec 300 hommes, d'engager une escarmouche et de ne se replier qu'après avoir brûlé sa dernière cartouche, ce qu'il exécuta, malgré l'artillerie républicaine.

» Grâce à cette diversion, je poursuivis ma route sans retard.

» Nos pertes sont 2 morts et 7 blessés. »

Voilà à quoi se réduit la brillante victoire publiée par l'Agence Havas, et dont l'armée carliste ne devait pas se relever.

De son côté, Valles adresse à l'Infant Don Alphonse deux rapports dont nous extrayons ce qui suit :

« Armée royale de la Catalogne, commandement général de Tarragone.

» Entré à Perello le 14, j'ai désarmé 50 libéraux réfugiés dans l'église, après leur avoir tué un officier. Mes pertes sont nulles. Les républicains m'ont livré, en plus de leur équipement, 50 fusils et 8 caisses de munitions.

» ... Le 17, avec 300 volontaires seulement, j'ai été attaqué par 600 fantassins et 50 cavaliers. Malgré l'infériorité du nombre, mes volontaires ont attendu l'ennemi de pied ferme.

» L'action a été très-rude et a duré quatre heures. L'ennemi a dû fuir sur la Pobleta, après une furieuse charge de cavalerie qui a laissé en notre pouvoir 7 chevaux et beaucoup d'armes.

» Ses pertes sont de 47 hommes dont un lieutenant de cavalerie, et plus de 50 blessés. De notre côté, nous avons eu le lieutenant-colonel Zallada et un officier tués et cinq soldats blessés. »

On le voit, l'armée de la Catalogne marche de succès en succès.

Protestons contre les inventions reproduites par les *Débats*, des fusillades reprochées à Tristany et autres.

Les républicains voudraient, par ces accusations, justifier leurs violences dont la guerre de 1833 fournit des exemples si révoltants que l'Angleterre s'en émut et chargea lord Elliot d'y mettre un terme.

Nous avons sous les yeux une circulaire de l'alcade de Consuegra, ordonnant de fusiller dix partisans des carlistes pour un républicain tué.

Nouvillas vient de notifier au comité guipuzcoain de la société de secours aux blessés qu'aucun carliste blessé ne serait indulté sans avoir préalablement fait sa soumission. Pavia avait ordonné le contraire.

Don Carlos ayant, sur les avances de divers comités, adhéré à la Convention de Genève, la décision du général Nouvillas porte la plus grave atteinte aux droits que les lois de la guerre reconnaissent aux blessés.

Madrid, 25 mars, 7 h. 30, soir.

L'équipage d'un petit navire de guerre s'est laissé désarmer, à Malaga. Les matelots ont livré le navire aux habitants.

L'*Imparcial* considère la retraite de MM. Castelar et Acosta comme inévitable.

Madrid, 26 mars.

La *Gazette* publie une circulaire du pouvoir exécutif demandant le concours de tous les Espagnols pour combattre les carlistes.

Les carlistes annoncent un événement important comme imminent.

Madrid, 25 mars, 4 h., soir.

D'après la *Gazette officielle*, les carlistes qui sont entrés à Rippol avaient trois canons.

L'*Imparcial* mentionne de nouveaux symptômes d'insubordination dans la garnison de Barcelone. (Agence Havas.)

M. LOYSON A GENÈVE.

« Il y a cinq ans, dit le *Constitutionnel*, un beau moine à la prestance un peu vaniteuse, mais à la figure intelligente et douce, animée par deux grands yeux d'un vif éclat, montait, en attirant les regards des passants, la rue qui conduit à Notre-Dame, et allait sonner à la demeure de M. Mermillod, curé de Genève.

» Ce moine à la longue robe blanche était le Père Hyacinthe, des carmes déchaussés.

» Sa présence à Genève fut une fête pour M. Mermillod, pour son clergé, pour le monde catholique de la Rome protestante.

»... Le lendemain, le Père Hyacinthe monta dans la chaire de Notre-Dame et prononça un de ses plus éloquents discours, au milieu d'une foule tour à tour transportée et attendrie.

» Mercredi dernier, un gros homme couperosé, à l'air soucieux, aux traits creusés, coiffé d'un chapeau de feutre et portant un pardessus noir, accompagné d'une petite femme maigre, au type étrange, descendait du train express de Paris, montait avec hâte, comme pour se cacher, dans une voiture de place, et descendait à l'hôtel Victoria, mis à la disposition de son ménage, par le propriétaire, un Prussien, M. Malsch.

» Ce gros voyageur était l'ex-père Hyacinthe, M. Loyson, et sa compagne, Mme veuve Merrimann. »

Il paraît que M. Loyson a eu toutes les peines du monde à trouver des tréteaux pour sa conférence. Il a failli en être réduit à s'exhiber « dans le cirque de Pain-palais, veuf de ses écuyers et écuyères. » Cependant, en payant le triple du prix ordinaire, il finit par obtenir la salle de la Réformation.

« Huit heures sonnent. Silence général. A la dernière vibration, la porte donnant sur l'estrade s'ouvre brusquement, et M. Loyson, en habit noir, portant un gilet découpé en cœur, la cravate en sautoir, marche à la tribune au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. Il passe ses doigts dans ses cheveux pour se faire une tête, et tire sur ses mains ses manchettes blanches aux boutons d'or. Ces mouvements pleins de coquetterie ne passent pas inaperçus ; quelques sourires voltigent sur les lèvres. »

Il paraît qu'il y avait une claque « commandée par le zouave Razoua, masqué derrière un pilier, » le même Razoua qui, tout à l'heure, allait être un des lions des agapes communardes, chez Gaillard père.

Voilà jusqu'où a dégringolé celui qui fut le P. Hyacinthe.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici la lettre de M. le Maire de Saumur, que l'heure avancée ne nous avait pas permis d'insérer hier :

Monsieur le rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Vous avez publié, dans votre numéro du mercredi 26 courant, un article signé de MM. Paul Ratouis, Rottier, Foucher-Gilbert et Victor-Ducamp, membres de la commission administrative des Hospices. Je me réserve de demander justice à qui de droit des outrages qu'il contient, et qui s'adressent, non-seulement à ma personne, mais à la municipalité tout entière. En attendant, je vous prie de publier, dans votre plus prochain numéro, les lettres suivantes, échangées entre mon collègue d'Angers et moi, il y a bientôt un an, et qui suffiront à éclairer l'opinion publique.

LETTRE DE M. LE MAIRE D'ANGERS À M. LE MAIRE DE SAUMUR.

« Angers, 5 juin 1872.

» Monsieur et cher collègue,

» J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire d'un travail rédigé par un membre du conseil municipal d'Angers.

» Permettez-moi d'appeler votre attention sur la grave question traitée dans ce rapport que j'envoie à MM. les députés individuellement.

» Je serais heureux d'apprendre que vous partagez l'idée dominante de ce rapport, à savoir la nécessité d'une plus complète représentation des intérêts communaux dans les commissions hospitalières.

» M. de Melun lui-même, lors de la discussion de la loi du 7 août 1851, avait posé ce principe au nom de la commission dont il était le rapporteur.

» Votre intervention près de la commission législative, avant la troisième délibération, pourrait peut-être sauvegarder les intérêts municipaux.

» Veuillez agréer, etc.

» Le Maire de la ville d'Angers,

» Signé : MAILLÉ.

LETTRE DE M. LE MAIRE DE SAUMUR À M. LE MAIRE D'ANGERS.

» Saumur, le 30 juin 1872.

» Monsieur et cher collègue,

» J'ai lu avec le plus grand intérêt le mémoire de M. Cubain sur la nécessité de prendre dans les conseils municipaux les administrateurs des Hospices et des Bureaux de bienfaisance. J'ai pu apprécier par moi-même les difficultés qui peuvent surgir quand l'administration municipale et l'administration hospitalière ne marchent pas d'accord, car j'ai été obligé de retirer l'année dernière la presque totalité de la subvention faite par la ville aux Hospices pour obtenir le rétablissement d'un certain nombre de lits que la commission avait cru de-

sur-le-champ pied à terre.

— Je suis de votre avis, répondit l'artiste; mieux vaut commencer notre exploration à la faveur de la nuit.

— Elle présente plus de dangers, observa le prudent Anacharsis.

— Oui et non ; car ces hommes ne se défont pas.

— D'ailleurs, reprit André, si ce que nous allons apercevoir nous oblige à rebrousser chemin sans avoir poussé jusqu'au bout, nous serons libres de regagner le canot et de nous concerter avec nos amis ; si, au contraire, la rencontre ne nous paraît avoir rien d'inquiétant ni de suspect, pourquoi n'irions-nous pas à l'instant même tendre la main à nos frères inconnus ?

— Venez donc, dit Pradère.

Le capitaine et l'artiste s'avancèrent à pas muets. Arrivés à un arbre au tronclisse, aux fortes branches, ils l'escaladèrent, et cachés sous le feuillage, dont leurs mains écartèrent le rideau, ils purent à loisir examiner ce qui se passait non loin d'eux.

(La suite au prochain numéro.)

le jardin devint falaise. Les roches noires taillées à pic semblaient avoir subi un choc étrange ou bien être le résultat d'une éruption volcanique.

On voulut s'assurer si, vues de l'intérieur, elles ne présenteraient pas quelques ressources pour le cas où un nouvel établissement sur un autre point de l'île serait reconnu nécessaire.

L'opinion émise par le capitaine était juste. On découvrit une vaste excavation, dont la voûte soutenue par des piliers naturels offrait à l'œil deux grandes salles qu'il était facile de rendre habitables.

Au milieu de l'une d'elles, un petit bassin s'alimentait par une source dont l'eau filtrant goutte à goutte avait percé la pierre.

D'énormes blocs défendaient l'entrée de ces grottes ; ils n'y laissaient d'accessible qu'un étroit passage, dans lequel deux personnes n'auraient pu entrer de front.

En pénétrant dans l'intérieur de la double salle, Pradère et ses amis poussèrent des cris d'admiration et de joie.

— Vienne la rude saison, si nous devons

la passer ici, notre maison d'hiver est trouvée, dit le capitaine.

A l'extérieur, des arbres géants s'étendaient sur une large pelouse et masquaient complètement le corridor étroit de la grotte. La Providence semblait l'avoir disposée tout exprès pour servir d'abri et au besoin de citadelle.

L'abbé Marc émit la proposition de continuer la promenade dans l'île et de laisser le canot sous la garde de Pfeunig et de Schafhausen ; l'idée fut adoptée à l'unanimité.

Le trajet devait sans doute offrir d'assez grandes difficultés à vaincre ; mais il avait aussi bien des charmes.

D'ailleurs, si les colons étaient destinés à faire plus tard leur résidence dans cette grotte, il était indispensable d'en bien connaître les environs.

Quand la nuit survint, la petite compagnie de chercheurs fit un feu de bivouac, et, d'heure en heure, se relayant deux à deux pour garder les autres, chacun eut une part égale de bon sommeil.

Après tout un jour passé à gravir et à des-

centre les escarpements de la falaise, ils atteignirent un point où la roche s'incline et revient au niveau de la grève. Alors ils reprirent leurs places dans le canot.

Au bout du quatrième jour, Pradère estima qu'ils avaient fait au moins le tiers du tour de l'île.

Tandis que la petite embarcation allait au gré du flot, Anacharsis Bridois, portant ses regards du côté de la terre, aperçut des flocons blancs qui s'élevaient du sol et montaient vers le ciel. Il supposa d'abord que la vapeur du soir formait ce léger brouillard, mais bientôt il vit scintiller des étincelles dans les ténèbres de la nuit, puis une flamme monta du sein de la colonne de fumée.

Il saisit le bras de l'abbé Marc et lui désigna le foyer, qui prenait de sérieuses proportions.

Cinq minutes après, un cri strident et guttural fendit l'air. Pradère ordonna aux rameurs de s'arrêter, le canot demeura immobile.

— Sans nul doute, dit le capitaine à André, cette partie de l'île est habitée. Mettons

voir supprimer. De pareils tiraillements, qui peuvent amener de véritables crises, n'existeraient pas si la commission des Hospices n'était qu'une délégation du conseil municipal, ou si au moins la majorité de cette commission était prise dans le conseil. Les subventions communales, qu'elles soient volontaires ou forcées, créent un lien, une communauté d'intérêts qu'on ne peut ni ne doit méconnaître, et il est à craindre, si l'on en juge par les différents projets qui ont été soumis à l'Assemblée, que les droits des communes ne soient encore une fois sacrifiés.

La ville de Saumur, qui, d'après le dernier recensement, ne compte que 12,500 habitants, donne plus de 43,000 fr. aux Hospices et au Bureau de bienfaisance. Elle n'a pas un seul de ses conseillers municipaux dans la commission des Hospices et elle n'en a qu'un dans le Bureau de bienfaisance.

Ce n'est pas juste; et, ce qui ne l'est pas davantage, c'est que la présidence, de droit, du maire, est rendue le plus souvent illusoire, par l'impossibilité dans laquelle il se trouve de déléguer valablement un de ses adjoints (à ce que l'on prétend, au moins, car pour ma part je ne l'admets pas).

Vous pouvez donc, mon cher collègue, puisque vous avez pris cette utile initiative, joindre ma lettre aux pièces que vous vous proposez de faire parvenir à l'Assemblée, en vue d'assurer aux communes une représentation plus large, sinon exclusive, dans le sein des commissions hospitalières et de bienfaisance.

Veillez agréer, etc.

Le maire de la ville de Saumur,
Signé: R. BODIN.

J'étais loin de supposer qu'un fragment de ma lettre serait un jour cité à la tribune de la Chambre; mais, quand même je l'aurais su, je demande à tout homme de bonne foi si je n'avais pas le droit, moi maire, consulté, au mois de juin dernier, par un collègue, sur une question aussi importante que celle des modifications à apporter dans le mode de nomination des commissions hospitalières, de donner mon avis, de l'appuyer de faits, qui étaient à ma connaissance personnelle, et si, l'ayant fait, ainsi, du reste, que les maires de Rouen, de Besançon, de Laval, de La Rochelle et de tant d'autres villes citées à l'Officiel, j'ai mérité les injures grossières que l'on m'adressé?

Recevez, Monsieur, mes civilités.
R. BODIN.

Saumur, 27 mars 1873.

Pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Durtal, le 6 avril, deux candidatures viennent de se produire:

M. Philippe Bellanger, avocat, propriétaire à Morannes (canton de Durtal);
M. Eugène Berger, ancien député au Corps-Législatif, propriétaire à Seiches.

Rien de nouveau encore pour l'élection du canton de Vihiers, qui aura lieu le même jour.

Cette semaine ont eu lieu, dans notre arrondissement, les opérations du tirage au sort.

Si ce tirage n'a plus la même importance qu'autrefois, il présente cependant un grand intérêt.

En effet, les jeunes gens qui ont tiré les numéros les plus élevés ne feront qu'une année de service, ou six mois, s'ils savent lire et écrire au bout de ce temps.

Les jeunes gens qui ont tiré les numéros les plus bas, 4, 2, 3, etc., jusqu'à un chiffre que le ministre de la guerre fixera suivant le nombre de soldats dont il aura besoin, feront cinq ans de service.

Après un hiver doux et pluvieux, le printemps a commencé, il y a huit jours, avec le beau temps et la chaleur.

Toutes les récoltes en terre profitent de l'heureuse influence d'une température de quinze degrés à l'ombre.

Les arbres fruitiers sont déjà couverts de fleurs, et les bourgeons de la vigne se développent rapidement.

Les travaux de la campagne se poursuivent dans les conditions les plus favorables, de sorte que toutes les semailles de printemps seront achevées à la fin du mois de mars.

Avec la chaleur qui semble devoir se prolonger pendant quelques jours encore,

l'année ne peut manquer d'être précoce, ce qui tend à diminuer le prix du blé et des farines.

Ce sera dimanche 30 mars que la planète Vénus aura son plus grand éclat et qu'il sera le plus facile de la voir pendant le jour au milieu du ciel. Comme cette fois elle aura eu une période d'éclat plus grande encore que d'habitude (ce qui tient sans doute à ce qu'elle est dans la partie de sa course la plus voisine du soleil), il est probable qu'elle sera remarquée dans le ciel même par les personnes qui ne s'occupent pas du tout d'astronomie.

D'après l'article 1^{er} du décret du 25 janvier 1868, contenant règlement général sur la pêche fluviale, les époques pendant lesquelles la pêche est interdite en vue de protéger la reproduction du poisson, sont fixées comme suit:

1^o Du 20 octobre au 31 janvier est interdite la pêche du saumon, de la truite et de l'ombre-chevalier;

2^o Du 15 avril au 15 juin est interdite la pêche de tous les autres poissons et de l'écrevisse.

Est comprise dans cette interdiction la pêche de l'ombre commun, de l'anguille et de la lamproie, mais non celle des autres poissons qui vivent alternativement dans les eaux douces et les eaux salées.

Les interdictions prononcées dans les paragraphes précédents s'appliquent à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

L'article 3 du même décret dispose que dans la semaine précédant chaque période d'interdiction, des publications seront faites dans les communes pour rappeler les dates du commencement et de la fin des périodes. M. le préfet du Loiret adresse aux maires du département une circulaire dans le but d'assurer l'exécution de cette prescription en ce qui concerne la prochaine période comprise entre le 15 avril et le 15 juin.

Le public est prévenu que, conformément à une décision ministérielle du 15 courant, les factures de commerce portant l'acquit du bénéficiaire et la signature du débiteur, précédée ou non des mots « accepté » ou « visé », doivent être considérés comme des effets de commerce, et, comme tels, soumises au timbre proportionnel, sous peine de contravention à la loi du 5 juin 1850 sur le timbre.

Conséquemment, et en exécution de cette décision, la Banque de France informe ses comptes courants qu'à l'avenir, elle repoussera des bordereaux présentés à l'encaissement toute facture commerciale qui ne serait pas revêtue du timbre proportionnel.

Par suite d'une récente mesure prise par l'administration des postes, les lettres chargées pour lesquelles on ne déclare pas la valeur ne sont plus revêtues du timbre indiquant, entre autres renseignements, le poids de la lettre, ce qui peut amener de grands inconvénients pour le public.

En effet, lorsqu'on recevait une lettre chargée, et que l'expéditeur annonçait une valeur qui ne s'y trouvait réellement pas, on avait un moyen très-simple d'en établir la preuve matérielle. Il suffisait de peser la lettre, dont le poids se trouvait dépassé, si on y ajoutait une valeur semblable à celle dont on avait constaté l'absence à l'ouverture de la lettre.

Depuis la nouvelle mesure dont nous parlons, le poids n'est plus indiqué sur les lettres chargées que lorsqu'on déclare la valeur.

L'administration des postes va retirer un grand avantage de ce nouveau mode d'opérer, qui ne donnera de sécurité entière qu'autant qu'on payera les frais de déclaration de valeur.

M. Stofflet, attaché à la rédaction de l'Union de l'Ouest, vient de publier à la librairie Barassé, à Angers, une très-intéressante brochure portant pour titre: *la Femme en France*.

C'est une étude remarquable qui a du reste déjà paru dans la *Revue d'Anjou*.

Le sujet est séduisant et vaste; on pourrait y consacrer de nombreux volumes. M. Stofflet s'est borné à une esquisse rapide du sort de la Femme chez les Gaulois et les Germains, à l'époque de la féodalité, au

temps de la chevalerie, au siècle de Louis XIV, pendant la Révolution et de nos jours. Comme conclusion, l'auteur, s'appuyant sur Mgr Dupanloup, prend pour idéal la femme chrétienne. Il n'a pas tort.

L'Impartial du Loiret annonce que l'on vient d'arrêter à Orléans quatre individus, de nationalité prussienne, au moment où ils levaient des plans autour de la gare, et qu'ils ont été dirigés immédiatement sur Paris.

Ou bien l'Impartial du Loiret se trompe sur les motifs qui attireraient ces Prussiens à la gare d'Orléans, ou bien ceux-ci sont d'une insigne maladresse, car ils avaient tout le temps nécessaire, durant l'invasion, pour lever les plans de la ville et des environs.

PROBABILITÉS DU TEMPS POUR LE MOIS D'AVRIL.

D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, le mois d'avril présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes:

Temps variable, assez agité, plutôt humide que sec dans l'ensemble, avec ciel souvent couvert ou brumeux. Variations brusques de température; radiation solaire assez vive; nuits fraîches. Orages épars du 4 au 13 et du 18 au 26; crues d'eau. Forts coups de vent. Quelques éclaircies, avec gelées blanches, entre les époques critiques, principalement pendant la première quinzaine et vers la fin du mois.

Dépression barométrique avec vent, pluie, giboulées ou orages, suivant les régions, vers le (1^{er}), conjonction de Vénus; « 5 », lunestice boréal, quadrature, conjonction inférieure de Mercure et de Vénus; (8), conjonction de Jupiter, apogée; « 12 », équilune descendant, syzygie; (15), conjonction de Mars; 18, lunestice austral; 20, quadrature, conjonction de Saturne; « 23 », équilune ascendant, périgée; « 26 », syzygie, conjonction de Mercure et de Vénus, opposition de Mars; (30), lunestice boréal.

En somme, ce mois aura encore une certaine analogie avec les précédents, et le printemps créera de nombreux soucis pour les cultivateurs, sans nous expliquer davantage aujourd'hui.

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de mer!

Périgueux, 22 mars 1873.

NICK.

Nous apprenons l'arrivée à Saumur du Cirque-Français, sous la direction de M. Kerwich.

La première représentation aura lieu dimanche prochain. Nous donnerons demain le programme des exercices.

Faits divers.

Un malheureux accident est arrivé ces jours derniers à Coulommiers. Un jeune homme de dix-sept ans, ayant découvert un obus dans la campagne, s'empressa de courir chez le nommé Deslandes, maréchal-ferrant de cette commune, pour lui faire dévisser le projectile qu'il venait de trouver; celui-ci, en homme prudent, refusa de satisfaire au désir qui lui était exprimé. Ce n'était pas l'affaire de l'impatient jeune homme; aussi s'empara-t-il de l'étau du maréchal et procéda-t-il lui-même à la dangereuse besogne. Par une fatalité inexplicable, ou plutôt par le fait d'une de ces maladresses qui ne sont que trop communes aux gens inexpérimentés en pareille matière, l'obus fit explosion et laboura entièrement le ventre de l'imprudent expérimentateur, qui mourut trois heures après, au milieu de souffrances atroces.

Ce fait sera-t-il le dernier de la sorte que nous ayons à enregistrer? Nous l'espérons. Qu'il serve au moins d'avis à ceux qui seraient tentés d'imiter le héros malheureux de cette triste aventure.

UN IMPRESSARIO INTELLIGENT.

M. Fabien, du Vaudeville, avait, il y a huit jours, organisé une représentation à Soissons. Le programme était séduisant; on devait donner: *En Wagon*, comme lever

de rideau, puis *Tartufe* et *Monsieur de Pourceaugnac*.

Or, c'était un dimanche, et la plupart des artistes dont l'impresario s'était assuré le concours, jouant dans la journée chez M. Ballande, on avait calculé que le chemin de fer devait les amener vers huit heures dans le berceau de Roncin.

La salle était bondée, on faisait 900 fr. de recette. M. Fabien se frottait donc les mains quand il reçut un télégramme ainsi conçu:

« Impossible de débarquer à Soissons avant onze heures. »

Suivaient les signatures des artistes.

Il n'y avait plus à se frotter les mains; c'était plutôt le cas de s'arracher les cheveux. Au moment d'accomplir cet acte de désespoir, le directeur vit miroiter sa recette et se dit: *Rendre l'argent, jamais!*

Il fit frapper les trois coups; le lever de rideau, soigneusement trainé en longueur, dura deux heures; alors M. Fabien entonna une série d'intermèdes, de chansonnettes, de saynètes, qu'il conduisit, suant sang et eau, jusqu'à l'arrivée de sa troupe.

A onze heures, le renfort parut, et les artistes, costumés à la hâte, enlevèrent avec chaleur les premières scènes de *Tartufe*.

Tout paraissait donc sauvé, quand le gaz, dont on avait calculé la durée jusqu'à minuit, s'éteignit tout-à-coup.

M. Fabien supporta ce nouveau coup, et, revenant sur la brèche, fit une annonce pour solliciter l'indulgence du public et installer des bougies et des chandeliers destinés à remplacer le gaz défaillant.

A trois heures du matin, la représentation était terminée, et les Soissonnais rentraient chez eux avec huit heures de spectacle à digérer.

Pendant ce temps, le directeur comptait amoureusement la recette que, il faut bien le dire, il n'avait pas volée.

**

Il y a quelques jours, l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry a été le théâtre d'une scène déplorable.

La femme d'un chanteur ambulant, se disant ancien marin blessé, y était entrée pour faire ses couches. Elle était accouchée depuis trois jours à peine, quand son mari, pour des causes que nous n'avons pas à examiner, voulut la faire sortir. Naturellement et par esprit d'humanité, on s'opposa à ses prétentions.

Rendu furieux par cette opposition, cet homme, doué d'une force herculéenne, quoique manchot en apparence, force la consigne, pénètre dans la salle où se trouvent les *gisantes*, oblige sa femme à se lever, à prendre avec elle son enfant et à le suivre.

Cependant cette invasion jeta l'émotion dans l'établissement; tout le personnel est bientôt sur pied. En vain les religieuses cherchent à s'interposer, en vain l'administrateur de service, homme d'âge, d'expérience et d'énergie tout à la fois, intervient et cherche, par des paroles pleines de sens et de raison, à calmer l'irritation du prétendu marin.

Peine inutile: cet homme, pour ne pas dire cette bête féroce, se montre sourd et aveugle. On tente de l'expulser de vive force de l'établissement; mais doué de la vigueur musculaire que nous lui connaissons, il a bientôt raison de tous ceux qui s'approchent de lui, il frappe et bouscule les uns et mord les autres jusqu'au sang.

De guerre lasse, on envoie chercher la force armée, c'est-à-dire la gendarmerie. Avec un renfort auxiliaire, on parvient, mais non sans lutte, à se rendre maître de ce forcené, on lui met les menottes, on le ficelle de la tête aux pieds, on le hisse dans un camion et on le voiture dans la prison de la ville, où il attend encore le compte sévère que la justice lui demandera, l'un de ces jours, de ses faits et gestes.

Inutile d'ajouter que sa malheureuse femme a été aussitôt reinteigrée dans le lit que son brutal mari lui avait fait désertir si brusquement.

**

EMPOISONNÉS PAR UN PARAPLUIE. — On a parlé dernièrement de l'empoisonnement cutané, c'est-à-dire de l'absorption par la peau de matières vénéneuses. Les parties les plus sensibles sont la paume de la main et la plante des pieds, et M. Bernardin a déposé à l'Académie un mémoire très-curieux sur ce sujet.

On ne se serait jamais douté qu'une canne

